

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 43 (1963)
Heft: 2: L'avenir de l'entreprise

Anhang: 45e Assemblée générale : rapports présentés : 18 juin 1963
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

45^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapports présentés

18 juin 1963

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

45^e Assemblée Générale

de la Chambre de commerce

suisse en France

La Chambre de commerce suisse en France a tenu le 18 juin 1963 à l'Hôtel du Palais d'Orsay sa 45^e Assemblée générale, sous la présidence d'honneur de S. Exc. M. Agostino Soldati, ambassadeur de Suisse en France.

Le rapport du Conseil d'administration de la Compagnie souligne le développement réjouissant des échanges franco-suisses, favorisé par la suppression générale des contingents pour les produits industriels à l'entrée en France, tout en regrettant le maintien d'un certain protectionnisme dans le domaine agricole et les proportions du déficit de la balance commerciale, qui représentait l'an dernier près de un milliard de francs suisses (dont 200 millions pour les produits agricoles).

Ayant passé en revue les différents secteurs des échanges et montré les possibilités réelles d'expansion suisse en France, la Chambre de commerce suisse en France a enregistré les efforts qu'elle déploie tant dans le domaine commercial que dans celui de l'information générale.

Après lecture par M. Gilliand, directeur général, du rapport du Conseil d'administration de la Compagnie qui souligne le développement réjouissant des échanges franco-suisses, S. Exc. M. Soldati, dans un remarquable exposé, mit en valeur l'importance de la Chambre de commerce suisse en France pour l'économie suisse en général et ses relations cordiales avec les services économiques de l'administration fédérale. Il attira ensuite l'attention de l'Assemblée sur le rôle que joueront pour tous les pays industrialisés les négociations Kennedy au G.A.T.T., et l'espoir qu'elles représentent pour l'industrie suisse d'exportation.

Après cette allocution, le nouveau président de la Compagnie, M. Jean-Louis Gilliéron, a rappelé les diverses activités de la Chambre de commerce suisse en France au cours de ces dernières années, en montrant la place faite à l'information générale si nécessaire aux chefs d'entreprise et à tous ceux qui doivent connaître les problèmes posés par la construction de l'Europe. Il énuméra également les services nouveaux que la Compagnie peut rendre du fait du développement des affaires et des possibilités d'implantations suisses en France.

Par ailleurs, l'assemblée exprima ses remerciements à M. Paul Gilliand, directeur général, et à M. Michel Grandgirard, secrétaire général, qui quittent la Compagnie après plusieurs années d'activité fructueuse.

Table des matières

Rapport du Conseil d'administration	4
Exposé de Monsieur Jean-Louis Gilliéron, Président de la Chambre de commerce suisse en France	16
Rapport du Trésorier	20
Rapport des Commissaires aux comptes	21
Comptes pour l'année 1962	22

Rapport du Conseil d'administration pour 1962

Introduction

En 1962, l'économie, tant en Suisse qu'en France, a évolué sous le signe de l'expansion. Il n'est donc pas étonnant que les échanges entre ces deux pays aient reflété ces conditions et aient atteint des montants considérables.

Une fois encore, le commerce extérieur est resté un des principaux soutiens de la haute conjoncture suisse mais a accusé de façon plus nette que les années précédentes le déséquilibre de l'économie causé par l'excédent croissant de la demande. En effet, un fort excédent des importations a été enregistré, lequel a provoqué un déficit considérable de la balance des revenus. Les achats à l'étranger se sont élevés à 12.986 millions de francs, dépassant de 1.341 millions de francs suisses les importations de l'année précédente. Il faut constater à ce propos que la demande de biens d'investissement a été très forte, puisque les entrées de machines, d'instruments et d'appareils ont progressé d'environ un quart.

Quant aux exportations, leur valeur a atteint 9.580 millions de francs suisses, soit 758 millions de plus qu'en 1961. La part de l'industrie des machines et des appareils à cet accroissement a été de 298 millions, celle de l'industrie horlogère de 116 millions, celle de l'industrie chimique de 129 millions et celle de l'industrie textile de 47 millions.

Les échanges de la Suisse avec les pays d'Europe, qu'il s'agisse des Etats membres de l'A.E.L.E. ou de ceux de la C.E.E. se sont développés plus fortement qu'avec les pays d'outre-mer. La part de l'A.E.L.E. dans l'ensemble des importations helvétiques a été de 13,3 p. 100 et celle de la C.E.E. de 63,1 p. 100. Le 17,9 p. 100 des exportations suisses est allé chez ses partenaires de l'A.E.L.E. et le 42 p. 100 dans la C.E.E. Remarquons que dans le commerce avec l'A.E.L.E., les exportations suisses d'un montant de 1,7 milliard de francs ont balancé les importations.

En revanche, les achats aux pays membres de la C.E.E., qui se sont montés à 8,2 milliards de francs, ont représenté plus du double des ventes suisses dans cette zone.

Exposer ici les différentes manifestations de la surexpansion économique suisse serait sortir des limites de ce rapport. On peut cependant relever que la pleine occupation des entreprises et le nombre accru des ouvriers étrangers — 645.000 en août 1962 contre 548.000 en août 1961 — n'ont pas été sans influence sur les ventes suisses en France. La forte pression qui s'exerce dans ce domaine de la main-d'œuvre a influencé le niveau des salaires soit donc celui des prix de revient. Dans maints sec-

teurs, le prix élevé des produits suisses les empêche de conquérir le marché français comme on pourrait le souhaiter, ceci d'autant plus que l'atout d'une très haute qualité n'est plus un monopole helvétique.

En France, on peut dire que l'activité économique a progressé en 1962 suivant les objectifs fixés par le IV^e Plan.

L'indice de la production industrielle (sans bâtiment — base 100 en 1952) est passé de 186 en 1961 à 201 en 1962, soit une progression de 8 p. 100 contre 5,6 p. 100 l'année précédente.

Cependant, la progression industrielle n'a pas été générale et l'examen révèle des différences assez notables suivant les secteurs.

D'une façon générale, on peut dire que le taux d'expansion a été plus rapide dans le secteur des biens de consommation durables et non durables que dans celui des biens d'équipement et enfin que les secteurs de haute technicité (mécanique de précision, matériel électronique) ont vu leur expansion se maintenir régulièrement, sans lien étroit avec les mouvements de la conjoncture.

La progression la plus élevée a été enregistrée dans la construction automobile (25 p. 100), les appareils de radio et les téléviseurs, les appareils électro-domestiques et les industries chimiques.

Par contre, la production des biens d'équipement mécaniques et électriques n'a progressé que de 5 à 6 p. 100 en moyenne.

Quant aux industries de base et d'énergie, elle marquent un certain ralentissement, à l'exception toutefois de la production de pétrole. En revanche, la production de charbon à laquelle les autres sources d'énergie tendent à se substituer a été stationnaire. De son côté, la sidérurgie, dont les exportations ont diminué de 15 p. 100, a dû limiter sa production aux chiffres de l'année précédente.

La construction de logements, enfin, a pris un certain retard sur les prévisions moyennes du Plan, les méthodes de financement étant peu appropriées et la procédure administrative trop lente.

Le mécanisme de l'expansion s'est sensiblement modifié par rapport aux années antérieures. Les échanges extérieurs et les investissements n'ont pas joué le rôle de stimulant qu'ils avaient tenu pendant la période 1959-1961 ; cette année, l'impulsion a été donnée par la consommation privée.

Les importations françaises se sont élevées à 28.837 millions de francs français. Elles ont progressé de 12,5 p. 100 alors que les exportations, qui ont atteint 29.050 millions de francs n'ont augmenté que de 10,2 p. 100.

Remarquons à ce sujet que les ventes à l'étranger ont encore accentué leur tendance à se concentrer sur les pays du Marché commun. En 1960, 42,5 p. 100 des ventes étaient dirigées vers ses partenaires de la Communauté Economique Européenne. En 1961, cette fraction était passée à 45,4 p. 100 pour être portée à 46 p. 100 en 1962.

Les échanges franco-suisses

L'an passé, les exportations suisses en France ont atteint un montant de 777,6 millions de francs suisses, soit 17 p. 100 de plus qu'en 1961. Quant aux livraisons françaises, elle ont dépassé 1.739 millions de francs suisses, soit 18 p. 100 de plus que l'année précédente.

Ces résultats témoignent d'un courant d'attraction réciproque, considérable et croissant.

Un autre signe réjouissant doit encore être relevé : l'absence presque totale de contentieux.

Dans le domaine industriel, la suppression générale des contingents à l'entrée en France y a rendu aisée l'entrée des produits suisses, ce dont nous sommes heureux. Il ne fait aucun doute que l'attraction du consommateur français pour des produits de grande qualité est un réel atout pour l'exportation suisse et nous pouvons prévoir, sans crainte de nous tromper, que les statistiques enregistreront au cours de ces prochaines années l'augmentation des exportations helvétiques sur le marché français (à moins d'événements regrettables comme par exemple, la non-conclusion d'un accord tarifaire entre les Six et les Sept).

Dans le commerce des produits agricoles, nous avons dû malheureusement déplorer qu'un certain protectionnisme empêche encore plusieurs produits suisses de connaître en France les débouchés que leur qualité et leur renommée pourraient leur valoir. En particulier, il est fâcheux que des articles fabriqués industriellement — les biscuits par exemple — soient catalogués comme « agricoles » et connaissent pour cette raison un contingentement strict. La récente prorogation de l'accord commercial franco-suisse, le 30 mars dernier, a apporté dans ce domaine des aménagements bienvenus. Nous souhaitons que la voie soit ainsi tracée, afin que les quelques motifs de mécontentement qui subsistent encore, disparaissent du courant commercial franco-suisse.

Peut-on rappeler à ce propos que dans la balance commerciale franco-suisse, favorable de près de 1 milliard de francs suisses à la France, la vente des produits agricoles français en Suisse a représenté, l'an dernier, plus de 200 millions de francs suisses, soit plus de 1/5. On peut donc souhaiter que ce dernier obstacle à un réel épanouissement des échanges soit rapidement supprimé.

Ceci dit, soulignons que le fort déficit de notre balance commerciale avec la France n'est pas vraiment alarmant. Il correspond à la structure et au caractère complémentaire des échanges. Nous estimons cependant que la marge peut être réduite en augmentant encore les ventes suisses en France.

A ce titre, on peut se demander si toutes les places que pourrait occuper l'industrie suisse sur le marché français sont prises ? Le sont-elles de façon à ne pas trop craindre les assauts de la concurrence ou de la conjoncture dans l'avenir ?

A cet égard, les chiffres peuvent nous donner quelques enseignements.

Les machines demeurent au premier rang des exportations suisses avec 240 millions de francs suisses (48 millions de plus que l'an précédent). Les ventes de machines et appareils électriques ont totalisé près de 35 millions de francs (1961 : 32 millions), les instruments et appareils d'optique 42 millions (1961 : 30 millions), l'horlogerie a augmenté ses ventes de 28 p. 100, passant de 29,7 millions en 1961 à 37,9 millions l'an passé.

Dans les textiles, le chapitre douanier 58 : tapis, rubans, dentelles, broderies, a marqué une diminution de 13 p. 100, passant de 18 millions à 15 millions de francs. Les ventes de coton ont atteint 11 millions, celles de la soie, 7 millions, celles des textiles artificiels de 5,6 millions, mais leur progression par rapport à l'an dernier est de plus de 30 p. 100.

En chimie, les produits chimiques organiques ont totalisé 75,5 millions de francs (1961 : 55 millions), les inorganiques, 1,7 millions, les colorants 36,7 millions, soit 7 p. 100 de moins que l'an précédent, les matières plastiques, près de 12 millions de francs.

Enfin dans l'alimentation, les produits laitiers sont restés pratiquement au même niveau que l'an dernier, avec 42,9 millions de francs suisses.

Ces chiffres sont certes intéressants en soi. Ils méritent cependant d'être complétés par les données qui montrent la part importante que joue la France dans les exportations totales helvétiques. Cette part est importante, elle met en valeur le rôle essentiel que joue le marché français pour l'économie suisse et les raisons que l'on a de prendre toutes précautions pour maintenir des liens étroits avec un client si intéressant.

Pour les machines, leurs ventes en France constituent les 10,6 p. 100 de leurs exportations totales. Pour les machines et appareils électriques les 6,5 p. 100, les instruments et appareils d'optique les 10,3 p. 100 l'horlogerie les 2,7 p. 100 seulement, les tapis, rubans, dentelles, broderies 10, 5 p. 100, les articles de librairie et produits des arts graphiques, 24 p. 100, les produits chimiques organiques 13 p. 100, les colorants 7,8 p. 100, enfin les produits laitiers, 22,7 p. 100.

Pourrait-on améliorer ces résultats, déjà si remarquables ? Une enquête, à laquelle nous avons procédé à la fin de l'année écoulée, nous le laisse penser.

Nos adhérents, interrogés, soulignent que les possibilités sont larges encore et qu'il est peut-être regrettable que les circonstances économiques résumées dans le terme volontiers employé de « surchauffe » n'aient pas toujours permis aux exportateurs suisses d'affirmer leur présence en France ces derniers mois, alors que des conditions favorables l'auraient permis.

Or, le courant d'affaires entre les deux pays pourrait être intensifié, ceci étant particulièrement vrai pour l'implantation des produits

suisses en France. L'essor démographique, l'industrialisation de nombreux groupes de production et de distribution, le goût d'un matériel d'une rigoureuse qualité, acquis et aiguisé par la concurrence, notion nouvelle, donneront à l'exportation suisse des atouts considérables. Encore faut-il les faire connaître.

De fait, le terrain pour un développement harmonieux des exportations helvétiques n'est, actuellement, plus aussi fertile qu'il l'était encore au milieu de l'an dernier. Les obstacles deviennent plus nombreux et les conditions de concurrence tendent à devenir égales pour tous les pays attirés par le marché français. Les exportateurs suisses doivent donc utiliser de plus en plus et de mieux en mieux leurs deux armes essentielles : la qualité et l'originalité.

Toutefois, ces deux caractéristiques ne sont pas suffisantes à elles seules. On peut regretter que la propagande en faveur de la production suisse paraisse, en France, parfois trop timide parce qu'effectuée en ordre dispersé et avec des moyens trop réduits.

Quant aux exportateurs français, ils ont tout lieu de se montrer satisfaits des résultats obtenus sur le marché helvétique.

Quelques chiffres intéressants, marquent la faveur dont jouissent de plus en plus les produits français en Suisse. Les ventes des voitures automobiles se sont élevées à 145 millions de francs suisses. Les fers et aciers ont subi une légère diminution, mais demeurent quand même, avec 220 millions, le poste le plus important. Les machines continuent de connaître des débouchés intéressants. Leurs ventes ont passé de 84 millions à 117 millions.

Il s'est vendu pour 108 millions de combustibles et huiles minérales (1961 : 75 millions), pour 73 millions de produits chimiques organiques (1961 : 68 millions), pour 20 millions de matières plastiques (1961 : 17 millions), pour 23 millions de vêtements (25 % de plus que l'an précédent) 61 millions d'articles en laine, 10 millions d'articles en coton, etc.

En alimentation, pour 70 millions de francs de céréales, 36 millions de sucre et 51 millions de vins.

Quelles leçons peut-on tirer de ces données ?

En ce qui concerne les exportations françaises, il faut être conscient que la propagande française en Suisse est organisée avec méthode et persévérance. Elle ne manquera pas de porter encore de beaux fruits, et l'industrie suisse d'exportation a là quelques sujets de réflexion.

Dans le cas où une solution n'interviendrait pas rapidement sur le plan Suisse-Marché commun, l'avenir s'annoncerait moins serein. La discrimination tarifaire et les effets multiples qu'elle entraînerait sur le calcul des prix, gênerait considérablement la production suisse dans sa lutte contre une concurrence aux nombreux atouts.

L'industrie suisse d'exportation doit donc songer, sans plus tarder, à rendre plus actuelles, là où c'est nécessaire, ses méthodes de prospection et, surtout, ne pas craindre de donner à une large propagande nationale

les moyens de soutenir les efforts de publicité particulière. Notre Compagnie, pour sa part, est prête à jouer le rôle pour lequel elle est préparée.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule tâche qui lui incombe. Il en est une autre, essentielle aussi. En effet, les circonstances actuelles, politiques et économiques, imposent à notre Chambre de commerce un devoir accru d'information, s'opposant à la simplification des données à laquelle on a trop volontiers recours.

Pour l'instant, il est exclu de savoir de quoi sera constituée l'Europe de demain, qui la composera, de quelle nature seront les liens unissant ses membres. Il est impossible de préciser ce que pourrait être une association de la Suisse au Marché commun dans le cas où celle-ci se réaliserait. Il est même difficile de prédire ce que seront exactement alors les échanges entre nos deux pays. Seront-ils marqués par une certaine discrimination tarifaire ? Dans quels domaines la réglementation de Bruxelles exercera-t-elle son effet ? Le libéralisme économique dont s'enorgueillit la Suisse sera-t-il brimé par les textes d'application du Traité de Rome ? Nul ne peut à vrai dire répondre pour l'instant à ces questions.

En revanche, ce que l'on doit mettre en valeur, ce sont les particularités de chaque pays, les caractéristiques qui en sont les forces vives et que l'on ne peut négliger sous peine d'aboutir à un échec total dans nos relations futures.

Ainsi, notre Compagnie, s'adressant à un public français, doit lui montrer ce que le fédéralisme a d'important, non seulement pour la structure interne de la Confédération helvétique, et pour sa vitalité, mais aussi pour son dynamisme économique et pour le rôle qu'elle peut assumer au sein d'une Europe unie.

Dans le domaine social, il convient également d'attirer l'attention sur l'importance que revêt pour la Suisse le maintien du climat qu'elle a réussi à obtenir et sur le danger que revêtirait l'adoption de mesures étatiques supranationales. Danger pour elle, bien sûr, mais danger pour autrui aussi, car la Suisse est un pays dont l'économie est à un tel point tributaire de l'étranger qu'il est de l'intérêt de chacun qu'elle demeure en bonne santé.

Voici deux exemples : domaine social et fédéralisme, que nous devons constamment éclairer et rendre familier au public français. Il y en a beaucoup d'autres. Nous n'avons pas le droit de les tenir dans l'ombre. Une Europe simplifiée, où les particularités de chacun seraient réduites à quelques schémas fonctionnels, serait une Europe caricaturale. Ce n'est pas cette Europe que nous désirons.

Par ailleurs, notre Chambre doit souligner à ses adhérents suisses les mille aspects de la France, leur interdépendance et la façon dont ils se complètent.

On ne connaît pas la France si l'on ignore son caractère de mutation constante et ses possibilités prodigieuses de transformation et d'épanouissement. Michelet le disait déjà au siècle dernier. « Voilà ce que

c'est que la France, avec elle rien n'est fini, toujours à recommencer. » Il faut donc veiller, dans les appréciations que l'on porte sur elle, à ne pas scléroser notre compréhension et d'être attentifs aux manifestations si diverses de son génie.

Un organisme comme le nôtre doit souvent y penser. Nous ne pouvons pas expliquer les conditions économiques du pays sans tenir compte des données politiques. Nous ne pouvons pas non plus juger celles-ci sans avoir considéré les circonstances nouvelles qui se manifestent aussi bien par les poussées démographiques, par l'évolution technique des élites ou par les modifications des structures sociales. Nous devons rapporter les événements, expliquer les idées, commenter les décisions et comprendre les hommes.

L'activité de la Chambre de commerce suisse en France

Notre ambition est de demeurer fidèles à ces impératifs et d'y soumettre chacune de nos multiples activités.

C'est un fait que la libération des échanges — en réduisant à la portion congrue notre service des licences — a eu pour effet de rendre plus diverses nos tâches, nous obligeant à une grande souplesse de fonctionnement.

De plus en plus, nous sommes considérés comme un organisme devant servir l'intérêt général et la gamme s'étend constamment des services que nous sommes appelés à rendre ou des informations que l'on nous demande.

Dans le domaine commercial, nous avons en particulier porté nos efforts sur une extension des possibilités à offrir aux représentants cherchant un commettant, ou aux entreprises à la quête d'un représentant. A cet effet, nous publions deux fois par mois, une page recto verso d'annonces dans notre Bulletin hebdomadaire, annonces qui sont également reprises dans notre lettre d'information. De nombreuses enquêtes individuelles sont effectuées de plus en plus, et si nous déplorons que, trop souvent, les personnes intéressées ne nous tiennent pas au courant du résultat de nos mises en relations, les chiffres ci-dessous indiquent néanmoins un volume de travail important, compte tenu des multiples demandes et entretiens que cela suppose.

Dossiers en cours en 1962

— représentants français	53
— commettants français	34
— commettants suisses	26
— représentants suisses	8

1) *Mises en relations*

— représentants français	75
— commettants français	63
— commettants suisses	139
— représentants suisses	13

Les mises en relations sont effectuées à la suite des réponses aux annonces, des demandes formulées par lettres ou visites reçues, des renseignements obtenus auprès d'organisations ou de syndicats compétents.

2) *Accords conclus*

- 14 accords ont été conclus entre les commettants suisses et représentants français,
- 9 accords conclus entre commettants français et représentants suisses.

Encore une fois, par « accords conclus » nous entendons ceux qui nous ont été notifiés comme tels. Tout nous laisse penser néanmoins que, si nous sommes relancés lorsqu'une entente n'a pu être trouvée, nous ne sommes pas informés des succès.

A propos de cette activité de notre service de la Représentation commerciale, nous pensons vous intéresser en vous donnant ci-après la liste des Associations et organisations avec lesquelles nous sommes en rapport et qui publient nos annonces de demandes de représentations ou de demandes de représentants :

France :

- M.O.C.I., 22, avenue Franklin-D.-Roosevelt, Paris-8^e (Moniteur officiel du commerce international).
- Fédération nationale des agents commerciaux (F.N.A.C.), 23, rue des Mathurins, Paris-8^e.
- Confédération générale des représentants, 13, boulevard de Strasbourg, Paris.
- Chambre syndicale des V.R.P., 30, boulevard de Bonne-Nouvelle, Paris-10^e.
- Fédération française des syndicats V.R.P. - C.F.T.C., 26, rue Montholon, Paris-9^e.
- Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, Palais de la Bourse, Marseille.

Suisse :

- O.S.E.C., Dreikönigstrasse 8, Zurich.
- Association suisse des agents représentants, Nüscherstrasse 22, Zurich.
- Ligue suisse de la représentation commerciale, 68, rue du Rhône, Genève.
- Chambre de commerce française pour la Suisse, 32, avenue de Frontenex, Genève.

En outre, en ce qui concerne le M.O.C.I. et la Chambre de commerce française pour la Suisse, nous faisons paraître dans notre Bulletin hebdomadaire des annonces qu'ils nous transmettent chaque mois.

Que ces associations trouvent ici l'expression de notre reconnaissance pour leur collaboration si amicale.

Relevons enfin que notre service commercial a eu encore à s'occuper des licences d'importation des produits alimentaires et agricoles qui restent encore contingentés, en particulier : jus de pommes, chocolat, biscuits, confiserie et produits alimentaires divers.

Ces produits nécessitent des démarches tant auprès du Ministère de l'agriculture que du Service de la répression des fraudes, spécialement quand il s'agit d'un nouveau produit qui n'a jamais été importé, tant sur le plan de leur composition que des emballages utilisés.

Nous ne saurions oublier aussi l'importance de notre service de renseignements généraux qui devrait être omniscient et quelque peu devin pour répondre chaque jour aux demandes les plus variées ou parfois les plus saugrenues. Produits, marques, sociétés, listes d'adresses, renseignements de notoriété, chaque jour nous mettons à contribution nos fichiers, notre collection considérable d'annuaires et notre expérience.

Service juridique

90 dossiers sont en cours, certains depuis plusieurs années déjà. Il s'agit dans tous les cas de recouvrements de créances en France ou en Suisse. Le montant des sommes à recouvrer varie de 100 à 10.000 francs.

On peut estimer que nos interventions sont couronnées de succès dans 75 p. 100 des cas. Il est à noter que les créances irrécupérables apparaissent presque toujours comme telles, dès la remise du dossier.

Renseignements fiscaux et juridiques

Ce genre de renseignements a presque toujours trait aux droits des sociétés. Il s'agit dans la grande majorité des cas de projets d'établissement soit en France, soit en Suisse, et l'on demande dans quelles conditions juridiques et fiscales cette opération peut être effectuée.

Un certain nombre de questions porte également sur la meilleure forme de société à choisir, tant sur le plan juridique que sur le plan fiscal.

Signalons enfin qu'il nous est demandé très fréquemment des renseignements concernant les sociétés domiciliées et les holdings.

Renseignements financiers

Conditions de transfert de fonds entre la France et la Suisse, possibilités d'investissements dans l'un et l'autre pays ou renseignements techniques concernant la situation financière de telle ou telle société, sont les questions qui nous sont fréquemment posées.

Renseignements sociaux

Nous sommes souvent interrogés sur les charges sociales qu'ont à supporter les entreprises en France et en Suisse. A ce genre de renseignements s'ajoutent ceux concernant la durée du travail en Suisse et les conditions générales de travail.

Nous avons également un certain nombre de visiteurs qui viennent nous interroger au sujet des possibilités d'emploi en Suisse.

C'est évidemment dans le domaine de l'*information* et de la propagande que nous ressentons le plus notre véritable vocation d'organisme accomplissant des tâches d'intérêt général. Nous pensons que notre statut d'indépendance et de neutralité nous permet d'obtenir des résultats, sinon spectaculaires du moins solides, et que notre action en faveur d'une meilleure compréhension réciproque des besoins et des circonstances de chacun est certainement possible.

Ainsi, l'an dernier, notre directeur général a prononcé de nombreux exposés tant en Suisse qu'en France, en particulier à Marseille, Lyon, Rouen, Le Havre, Clermont-Ferrand, Nice, Saint-Raphaël, Toulon, Sète, Mulhouse et Bordeaux.

Notre « Revue économique franco-suisse » a continué dans la direction que nous lui avons tracée et, sur la base de multiples témoignages, on peut affirmer qu'elle est devenue un organe de prestige dont le succès est attesté par le nombre grandissant d'exemplaires distribués à d'autres destinataires que nos seuls adhérents. Chacun des quatre numéros fut consacré à un thème général (La liaison Rhône-Rhin, L'homme demain, Législations sociales et intégration européenne, L'industrie suisse dans l'Europe d'aujourd'hui).

Le flot des publications de toutes sortes et de tous genres qui s'écoule chaque jour dans les entreprises et chez les particuliers et l'espèce de saturation qui en résulte nous font croire que nous n'avons pas tort de prévoir une revue dont le format et la présentation garantissent déjà qu'elle ne sera pas mise au panier avant même d'être lue. C'est notre satisfaction de la trouver sur de nombreux bureaux et dans maints salons ou bibliothèques.

Afin de renforcer nos liens avec nos adhérents, nous avons publié en 1962 une « Lettre d'information » qui leur parvient en principe les mois où ne paraît pas notre Revue. D'ambition plus modeste, cette « Lettre » apporte des renseignements pratiques et d'ordre technique.

Relevons encore le rôle de notre « Bulletin hebdomadaire d'information », de nos diverses circulaires à nos membres et à la presse et de notre « Annuaire franco-suisse », édité l'an dernier pour la 12^e fois.

Enfin, nous attachons un très grand prix à nos amicales relations avec la presse suisse et française. Nous avons organisé, au printemps, un

voyage en Suisse pour un journaliste représentant un grand quotidien parisien du soir.

Nous comptons, à fin décembre 1962, 3.277 adhérents, soit 851 en Suisse et 2.426 en France. Qu'ils soient remerciés de leur fidélité et de leur appui.

Administration de la Chambre

Le Conseil d'administration de notre Compagnie s'est réuni quatre fois en 1962.

Au cours de sa séance du 5 juillet, il a enregistré avec regret la démission de son Président, M. Georges E. Reymond, qui avait assumé cette lourde charge durant quatre années avec beaucoup de dévouement et de dynamisme.

En l'absence d'un successeur, difficile à trouver, le Bureau du Conseil d'administration — composé de M. J. O. Frey, Vice-Président, et de MM. Chalut et Cramer — assura l'intérim de la présidence jusqu'au 25 avril 1963. A cette date, M. Jean-Louis Gilliéron, qui avait décliné une candidature en juillet dernier, accepta de présider dorénavant aux destinées de la Chambre.

A l'occasion de notre Assemblée générale 1963, le mandat d'administrateur de MM. Marcel Alber et Hans Elmiger est venu à échéance. Nous les remercions de leur constant appui.

MM. Stamm-Nion, de Thoune, et M. Golaz, de Paris, dont le mandat était échu en 1962 ont été sollicités afin de savoir s'ils acceptaient une nouvelle nomination. Ils nous ont informé qu'ils ne tenaient pas à être réélus. Nous leur adressons également nos sentiments de reconnaissance et sommes certains que nous pourrions continuer de compter toujours sur leur amitié.

Nous proposons à cette Assemblée de nommer à nouveau M^e Willy Staehelin, de Zurich, et M. Walter Furst, de Paris, qui ont bien voulu consentir à une réélection. Nous proposons également la nomination de deux nouveaux administrateurs, M. Emmanuel Failletaz, administrateur délégué du Comptoir Suisse et M. Beat Notz, administrateur de Notz et C^{ie}, M. André Joseph, ancien administrateur, consul honoraire de Suisse à Lille, a accepté également d'être présenté à vos suffrages.

Les membres suivants du Conseil dont le mandat de trois ans vient à échéance à cette Assemblée ont accepté une réélection. Il s'agit de MM. Gérard Bauer, Francis Brichet, André Geiser, Albert Ruttimann et Jean de Senarclens.

En ce qui concerne l'organisation interne de la Chambre, le nombre du personnel est resté stable. Poussés par d'impérieuses raisons budgétaires, nous avons dû mettre fin à l'existence de nos sections de Lille et de Besançon et avons procédé aux réorganisations que cette mesure entraînait.

Nos sections de Lyon et Marseille manifestent une vitalité réjouissante et tonique ; que leurs Présidents, M. Hirzel à Lyon et M. Stamm, à Marseille — lequel a succédé récemment à M. Funfschilling — soient remerciés ici de leur appui constant.

Nous avons eu le vif regret de perdre au début de cette année un ami fidèle de notre Chambre, M. Edouard Barbezat. Président de la Section de Lyon durant dix-sept ans, de 1940 à 1957, Président honoraire depuis cette date, il a joué un rôle fort important au sein de notre Compagnie qui sera fidèle à son souvenir.

Signalons enfin qu'en mars de cette année 1963, notre Directeur général, M. Paul Gilliand nous remit sa démission. Il quittera son poste le 1^{er} septembre prochain après sept ans d'activité. Il rentre à Genève où le Conseil d'Etat de ce canton lui a confié une importante mission.

Ce départ sera suivi de celui de M. Michel Grandgirard, Secrétaire général, qui entre au service d'une grande banque parisienne après cinq ans passés dans notre Compagnie.

A tous deux nous exprimons nos remerciements pour les services précieux qu'ils ont rendus à la Chambre de commerce suisse en France.

La continuité de la direction et le bon fonctionnement des services seront assurés jusqu'à ce que le Conseil d'administration désigne le successeur de M. Gilliand.

Rapport du Président

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Lorsque les hasards de la vie et les circonstances font de nous les héritiers d'une maison que nous connaissons, elle nous apparaît très vite sous un jour nouveau et nous nous mettons à la voir avec des yeux différents.

Après un tour du propriétaire, un inventaire plus ou moins rapide, nous nous penchons sur ses origines et ce qu'elle a été. Les problèmes qui d'emblée se posent, nous intègrent dans la chaîne des prédécesseurs et nous réalisons la solidarité qui nous associe à eux. Nous découvrons pour la première fois que la maison nous appartient moins que nous lui appartenons. Et tout naturellement nous nous demandons quel rôle, le chaînon que nous sommes, doit jouer dans son histoire en attendant qu'un autre s'y ajoute à son tour.

Plus la maison est belle et son histoire attachante, plus notre désir est grand de lui donner, nous aussi, une place digne d'elle dans le temps où elle sera nôtre. L'important est que cette place soit choisie en fonction des besoins de son époque et dans la perspective de celle qui suivra.

Votre interlocuteur de ce jour, qui a été appelé à la présidence de votre Compagnie, il y a deux mois à peine, vient de faire cette expérience. Vous comprendrez donc que son propos d'aujourd'hui soit marqué des réflexions qu'il a faites au cours de ces dernières semaines.

*
**

Votre Compagnie, Mesdames et Messieurs, est fort respectable par son âge, puisqu'elle est une des plus anciennes chambres de commerce étrangères créées en France. Elle est devenue aussi une des plus importantes.

C'est une maison qui a eu la chance d'être fort bien entretenue par tous ceux qui l'ont successivement gérée et qui ont su la moderniser, au fur et à mesure que les temps nouveaux l'exigeaient.

En me penchant sur ce passé de près d'un demi siècle, j'ai pu réaliser à quel point ceux qui l'ont présidée et dirigée ont apporté de sollicitude et de dévouement à sa cause. Cela nous oblige d'avoir, à leur égard, une très grande reconnaissance.

Je pense, en particulier, à notre Président-fondateur, M. Dobler, décédé il y a trois ans seulement, à MM. Courvoisier, Bitterli et Brandt qui furent de grandes figures de notre colonie.

Je pense aussi à M. Huges Jéquier qui a donné à notre Compagnie un si bel essor et tant d'éclat pendant les années d'après-guerre et qui, à

notre grand regret, a quitté définitivement Paris au mois d'avril dernier.

Je pense, enfin, à M. Savary et à M. Reymond, qui ont été ses heureux successeurs et qui sont pour nous des conseillers avisés et des amis sur lesquels nous comptons.

Tous, aidés par d'autres talents, connus et inconnus, nous ont transmis ce flambeau dont nous mesurons aujourd'hui toute la valeur et que nous devons, un jour, transmettre à notre tour, aussi ardent et lumineux que nous l'avons reçu.

*

**

Grâce à eux, votre Compagnie a traversé sans encombre des périodes difficiles et des moments délicats, mais aussi des années fastes où les dirigeants de l'économie pouvant donner libre jeu à leur intelligence et à leur dynamisme, ont apporté *l'expansion*, dont les conceptions modernes permettent à chacun de bénéficier.

*

**

Actuellement, c'est une de ces phases d'expansion que nous connaissons, peut-être une des plus puissantes qu'ait connue l'économie jusqu'à ce jour.

Nous ignorons si nous sommes au printemps d'un âge d'or ou si nous avons déjà atteint le zénith d'une phase cyclique. Peu nous importe, l'ère des restrictions, des contingentements et autres mesures apportées par les économies de guerre ou de crise, semble révolue pour longtemps.

Si paradoxal cela soit-il, ces périodes redoutées de chacun rendent les chambres de commerce très prospères puisque leurs relations et leurs interventions sont des ballons d'oxygène, bienvenus pour leurs membres.

De ce fait, notre Compagnie a compté au cours des dix années qui ont suivi la guerre, un nombre de membres jamais atteint jusque là. Hélas, depuis lors, beaucoup d'entre eux, acquis à la faveur de ces difficultés, nous ont quitté, la reconnaissance étant, par définition, de courte durée.

Devant cette diminution de l'activité dite commerciale, notre Chambre s'est orientée, au cours de ces dernières années vers une information plus générale, pour deux raisons.

D'abord, parce que l'accélération du progrès scientifique et technique exige des chefs d'entreprise une information à plus long terme que dans le passé.

Ensuite parce que les problèmes qui touchent à la construction de l'Europe sont tellement importants pour l'économie suisse qu'il est dans notre rôle normal de participer à l'information des problèmes qu'elle pose.

Cette information la, nous l'avons faite et continuerons à la faire dans un but d'intérêt général, bien que notre Chambre ne bénéficie d'au-

cun subside, de quelle nature que ce soit, et vive des seules cotisations de ses membres.

Nous espérons qu'un jour, une petite quote part des fonds mis à la disposition de l'expansion commerciale suisse à l'étranger nous permettra de développer encore cette information de caractère général, qui devient de plus en plus nécessaire à notre époque.

Pour l'instant, nous pensons interpréter de juste manière la volonté de nos membres en attribuant une partie importante de leurs cotisations au développement des services d'information purement commerciale de la Chambre.

Il est probable, en effet, qu'un bon nombre de membres qui ont donné leur démission au cours de ces dernières années, ne connaissaient pas les très nombreux services pratiques que notre Chambre pouvait leur rendre.

D'autre part, depuis un certain nombre de mois, le rythme des affaires s'est accéléré, apportant avec lui une multitude de problèmes nouveaux, auxquels le secrétariat de notre Compagnie peut parfaitement répondre.

Ainsi, par exemple, il y a certainement parmi nos membres suisses, des sociétés dont le développement en Suisse est limité par les mesures prises contre la « surchauffe » économique et qui désirent s'implanter en France ou s'associer à des maisons françaises, en pensant aux problèmes que pose le Marché commun. D'autres, ont l'intention de confier des travaux en régie à des entreprises françaises pour la même raison. Les différentes variantes de ce genre d'expansion exigent des contacts, des interventions administratives pour des autorisations diverses, des études de marchés et des problèmes fiscaux ou sociaux pour lesquels notre Chambre de Commerce devrait pouvoir rendre des services toujours plus nombreux.

Dans une période où les échanges se développent, comme c'est le cas aujourd'hui, on peut être amené à renoncer à des affaires intéressantes par manque de personnel qualifié pour procéder à ces examens divers. Nous regretterions que cela arrive, aussi longtemps que notre Compagnie est là pour se dévouer et qu'elle peut contribuer à résoudre les problèmes de ses membres. Notre intention est donc de faire mieux connaître les services pratiques, les plus divers, que rend notre Compagnie dans ce domaine et de développer, au fur et à mesure, des nécessités éventuelles, les organes chargés de les assurer.

A ce titre, nous venons d'engager un chef des services commerciaux et administratifs, M. Fernand Maurice, qui est le fils d'un grand industriel suisse, et qui dispose d'une formation juridique, commerciale et financière complète. Il vient de prendre ses fonctions dans notre Compagnie. Je lui souhaite la bienvenue parmi nous et un plein succès dans sa nouvelle activité.

Ayant exprimé les services que peut rendre notre Compagnie, je voudrais pour en préciser l'esprit, en rappeler l'origine. Nos fondateurs ont voulu grouper les hommes d'affaires suisses établis en France, pour qu'ils contribuent à développer l'expansion commerciale suisse. Le Conseil était un cercle d'amis, choisis parmi les plus représentatifs des divers milieux économiques de notre colonie. Ils mettaient en commun leurs relations et leurs connaissances pour atteindre le but de la Compagnie. Cet esprit de solidarité subsiste et nous aimerions que nos membres sachent bien que pour tous les problèmes qui le méritent, les services de notre Chambre leur sont acquis du haut en bas de l'échelle.

C'est notre souhait d'aujourd'hui, que dans cette période d'essor dans laquelle nous sommes engagés et dont chacun se réjouit, nous puissions tous contribuer à développer les relations commerciales franco-suisse, selon les besoins d'aujourd'hui. Puisse le même esprit d'amitié qu'avaient nos prédécesseurs d'il y a bientôt un demi-siècle, animer tous les membres influents de notre Compagnie dans cette belle tâche.

*
**

Avant de conclure, je voudrais dire nos regrets de voir partir successivement notre Directeur Général, M. Paul Gilliand et notre Secrétaire Général, M. Michel Grandgirard, qui nous ont rendu de grands services pendant plusieurs années. Vous avez déjà entendu leur mérite. Je souhaite que dans leurs nouvelles fonctions, ils continuent à garder un bon souvenir de la Chambre.

Leur départ simultané était prévu depuis longtemps. Ajoutés à une vacance présidentielle prolongée, ces départs ont posé des problèmes délicats à notre Conseil. Mais la relève sera assurée et le personnel de notre Compagnie sera au complet lors de la reprise de l'activité de cet automne.

Je voudrais dire aussi le regret que nous avons de voir M. W. Senger quitter son poste de Conseiller d'ambassade chargé des questions économiques, lui qui au cours de ces vingt dernières années a largement contribué à harmoniser et à développer les relations économiques franco-suisse. Nous le remercions de tout ce qu'il a fait pour notre pays et nous espérons que dans ses activités nouvelles, il continuera à mettre son expérience et ses nombreuses relations au service de la cause qu'il a servie pendant tant d'années.

Enfin, je pense être votre interprète à tous en adressant nos pensées reconnaissantes à M. Hugues Jéquier, notre ancien Président et membre d'honneur, qui réside maintenant dans sa propriété de la Lance, au bord du Lac de Neuchâtel.

Ces départs nous montrent, une fois de plus, que les hommes passent et que les institutions restent. Votre Chambre de commerce a encore de grandes tâches devant elle. Aujourd'hui à l'image d'hier, vous pouvez compter sur ses services, comme elle compte sur votre fidélité.

J. L. G.

Rapport du Trésorier

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1962 qui représentent un solde déficitaire de..... 18.321,60 F.

Cet écart résulte :

— d'un excédent des dépenses de fonctionnement du Siège et des Sections sur les recettes (cotisations, produits divers, remboursements des Services) de.....	31.134,38 F.
-- compensé par un gain sur les parutions de.....	<u>12.812,78 F.</u>
	<u>18.321,60 F.</u>

Le Compte d'Exploitation de l'année 1962 afférant à l'activité du Siège et des Sections est caractérisé :

— d'une part, par une diminution des recettes qui se sont élevées à 473.831,30 F. contre 496.600,49 F en 1961, soit 4,5 p. 100.

Cette régression provient, à hauteur de 19.293,90 F de celle des encaissements de cotisations (3.277 adhérents contre 3.619 en 1961).

— et, d'autre part, par une compression des dépenses de fonctionnement qui ont totalisé, en 1962, 504.965,68 F contre 510.081,94 F en 1961.

Ce résultat a été atteint malgré la hausse des frais de personnel et en dépit du fait que cet exercice a supporté une part importante des frais de réfection du salon.

Les publications font apparaître, au total, un résultat positif de 12.812,78 F contre 17.913,70 F en 1961.

Les quatre numéros de la « Revue économique franco-suisse » et ceux de la « Lettre d'information », parus en 1962, ont pesé sur ce résultat à concurrence de 18.009,64 F, alors que l'Annuaire franco-suisse a rapporté 24.363,85 F et le « Bulletin hebdomadaire » 6.458,57 F.

Nous vous proposons d'affecter aux Fonds Propres sous la rubrique Report des exercices antérieurs, l'excédent de dépenses de l'exercice 1962, soit 18.321,60 F.

Le Trésorier.

Rapport des Commissaires aux comptes

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler lors de votre dernière Assemblée générale.

Nous nous sommes assurés de la concordance avec le grand-livre du bilan et du compte de pertes et profits reproduits en annexe. Les livres et les fiches comptables qui nous ont été soumis et que nous avons examinés sont régulièrement tenus.

Le bilan au 31 décembre 1962 (voir page suivante), totalise, à l'actif et au passif, 558.921,92 NF., il se décompose ainsi :

A l'actif :

1° <i>L'Actif immobilisé</i> s'inscrit pour contre 40.531,60 NF. à fin 1961. L'augmentation de 500 NF. résulte du rachat d'une action de la Société Immobilière C.C.S.F.	41.031,60 NF.
2° <i>L'actif réalisable</i> se monte à et représente le stock de papier, les créances sur les annonceurs et débiteurs divers, les fonds placés dans les banques et les frais payés d'avance.	222.244,13 »
3° <i>L'actif disponible</i> atteint un montant de en diminution de 3.427,68 NF. par rapport à l'exercice précédent. Il représente les liquidités en caisse, banque et chèques postaux. Compte tenu de suspens justifiés, la concordance entre les soldes des comptes et les extraits de banque et le manifold de caisse est nettement établie.	295.646,19 »
Total de l'actif	<u>558.921,92 NF.</u>

Au passif :

1° <i>Les Fonds propres</i> figurent pour La diminution de 18.321,60 NF. par rapport à 1961 provient de la perte de l'exercice 1962 reportée sous cette rubrique.	190.822,86 NF.
2° <i>Le passif exigible</i> s'élève à et correspond aux créiteurs divers, fonds de secours du personnel, encaissements contentieux dus et frais à payer.	135.722,45 »
3° <i>Les Comptes d'ordre</i> atteignent Ils enregistrent les cotisations (208.458,87 NF.), les recettes de publicité et d'abonnements afférents à 1963 mais encaissées en 1962.	232.376,61 »
Total du passif	<u>558.921,92 NF.</u>

Le *Compte de Profits et Pertes*, détaillé figurant en annexe au présent rapport, fait apparaître un excédent de dépenses de 18.321,60 NF. Cet excédent a été reporté aux Fonds propres figurant au passif. Votre trésorier vous a fourni une analyse succincte des éléments qui le composent. Il convient de souligner qu'une nouvelle provision de 10.000 NF., pour frais d'installation du salon d'exposition a été comptabilisée en 1962 par frais généraux. Il appartiendra à votre Conseil d'Administration de décider en 1963 (date d'achèvement des agencements), de l'imputation définitive de ces dépenses d'investissements.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer sur les comptes de l'exercice 1962 et nous vous engageons, Messieurs, à approuver les comptes tels qu'ils ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration et annexés au présent rapport.

Les Commissaires aux comptes.

Bilan au 31 décembre 1962

Actif	Passif
IMMOBILISÉ	
Dépôt de garantie	531,60 NF.
Société Immobilière C.C.S.F.	40.500,00 »
	<u>41.031,60 NF.</u>
FONDS PROPRES	
	Report exercices antérieurs
	76.967,53 NF.
	Perte de l'exercice 1962
	18.321,60 »
	Réserves et provisions diverses ..
	132.176,93 »
	<u>190.822,86 NF.</u>
RÉALISABLE	
Stock papier d'impression	19.497,60 NF.
Annonces et débiteurs divers ..	42.004,30 »
Fonds placés	152.626,38 »
Comptes de régularisation. Actif..	8.115,85 »
	<u>222.244,13 NF.</u>
EXIGIBLE	
	Créditeurs divers
	59.150,48 NF.
	Fonds de secours personnel
	7.600,62 »
	Encaissements contentieux dus ..
	3.745,33 »
	Comptes de régularisation. Passif.
	65.226,02 »
	<u>135.722,45 NF.</u>
DISPONIBLE	
Caisse, banques et chèques postaux	295.646,19 NF.
Total de l'actif	<u>558.921,92 NF.</u>
COMPTES D'ORDRE	
	Cotisations anticipées
	208.458,57 NF.
	Publicité et abonnements
	23.918,04 »
	<u>232.376,61 NF.</u>
	<u>558.921,92 NF.</u>

Compte de pertes et profits de l'exercice 1962

Charges		Produits	
FRAIS DE PERSONNEL			
Appointements et indemnités	275.511,58 NF.	Cotisations	442.233,49 NF.
Charges sociales	80.580,55 »	Remboursement de frais, services commerciaux et autres produits divers	31.597,81 »
	356.092,13 NF.	Produit des parutions	12.812,78 »
		Excédent des dépenses	18.321,60 »
FRAIS DE GESTION GÉNÉRALE			
Missions, réceptions, manifestations	7.877,48 NF.		
Fournitures de bureau	20.059,37 »		
Frais de P. T. T.	30.707,48 »		
Frais de documentation, publicité, propagande	5.068,62 »		
Dépenses diverses	8.583,26 »		
	72.296,21 NF.		
Transports et déplacements	22.633,47 NF.		
FRAIS POUR BIENS, MEUBLES ET IMMEUBLES			
Loyer et charges	25.268,97 NF.		
Electricité	1.420,98 »		
Assurances	3.335,20 »		
Entretien des locaux et matériel de bureau	16.369,16 »		
	46.394,31 NF.		
Impôts et taxes	7.149,27 NF.		
Frais financiers	400,29 NF.		
Total	504.965,68 NF.	Total	504.965,68 NF.

Imprimé par
IMPRIMERIE ALENÇONNAISE
ALENÇON
6.730